

Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal le lundi 3 juin 2024, à compter de 19h30, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : M. le maire Michel Aucoin, Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer, et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence du maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 6 mai 2024
- 4- Comptes
- 5- Ratification des dépenses, travaux de ponceau dans le rang Nord
- 6- CPTAQ, demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 130 481 et 4 130 482
- 7- Réalisation du projet d'aire de repos multifonctionnelle au parc Armand-Péloquin
- 8- Voirie, travaux de terrassement
- 9- RIARY, Dépôt des états financiers 2023
- 10- RIARY, Facturation complémentaire
- 11- RIARY, Entretien et opération de la station du chemin des Patriotes
- 12- Contrat, assurances collectives 2024-2025
- 13- Adoption du bail entre le Carrefour Communautaire l'Arc-en-ciel et la Municipalité
- 14- Modification, comité MADA
- 15- Contribution financière, projet Frigo TOUSKI
- 16- Adoption du bail entre la Fabrique de Sainte-Victoire-de-Sorel et la Municipalité
- 17- Projet de requalification de l'église, budget pour les travaux
- 18- Don, cimetière de Sainte-Victoire-de-Sorel
- 19- Bibliothèque, nomination d'un nouveau responsable
- 20- Bibliothèque, abolition des frais de retard
- 21- Bibliothèque, heures d'ouverture
- 22- Loisirs, Programmation estivale pour les aînés
- 23- Loisirs, Offre de cours pour les aînés, session automne/hiver
- 24- Demande de commandite, compétition de gymkhana
- 25- Opération Nez Rouge – Demande de contribution pour l'édition 2024
- 26- Ville de Sorel-Tracy – Problématique de stationnement, mises à l'eau
- 27- Inscriptions, congrès FQM
- 28- Activité de reconnaissance, employés municipaux
- 29- Services d'ingénierie, offre de services
- 30- Correspondance
- 31- Varia
 - Règlementation municipale concernant les feux extérieurs
- 32- Période de questions (20 minutes)
- 33- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION #117-24

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #118-24

3. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2024

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter le procès-verbal du 6 mai 2024 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #119-24

4. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 6 MAI AU 3 JUIN 2024

	Budget 2024	Période	Cumulatif
Administration générale	1 081 225 \$	31 327.69 \$	556 024.14 \$
Sécurité publique	821 300 \$	189 257.64 \$	383 656.36 \$
Voirie et réseau routier	591 500 \$	35 404.26 \$	219 372.00 \$
Hygiène du milieu	493 500 \$	83 214.22 \$	287 720.54 \$
Logement social	4 450 \$	- \$	3 865.00 \$
Urbanisme, développement & logement	89 140 \$	- \$	9 651.19 \$
Loisirs & culture	381 400 \$	16 409.55 \$	109 641.70 \$
Financement	747 485 \$		204 531.14 \$
Immobilisation			
Loisirs	25 000 \$	- \$	- \$
Voirie	100 000 \$	- \$	- \$
Administration	15 000 \$	- \$	- \$
Total	4 350 000 \$	355 613.36 \$	1 774 462.07 \$
<i>Cours d'eau</i>	- \$	- \$	- \$

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #120-24

5. Ratification des dépenses, travaux de ponceau dans le rang Nord

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2 – Mesures d'urgence du règlement #369-18 en matière de délégation de pouvoir pour les dépenses des employés municipaux prévoit que le conseil municipal autorise la maire et le directeur général à effectuer toute dépense nécessaire en raison d'une situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'un ponceau s'est effondré dans le rang Nord, nécessitant que des dépenses soient engagés de manière urgente;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

De ratifier l'autorisation de la directrice générale à engager des dépenses en frais d'honoraires professionnels auprès de RD consultant pour la réalisation des plans et devis des travaux de remplacement de ponceau, ainsi que pour la surveillance du chantier au montant de 125.00\$/heure;

D'accepter les prévisions budgétaires déposées par Gaby Trépanier Excavation ainsi que ratifier les dépenses engagées pour la réalisation des travaux dans le rang Nord, et d'accepter la soumission de 46 300.00\$ plus frais et taxes applicables.

D'accepter la soumission de Les Entreprises Cournoyer Asphalte inc. pour le pavage, au montant de 5 995.00\$ plus taxes et autres frais applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #121-24

6. CPTAQ, demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 130 481 et 4 130 482

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil municipal porte l'étude la recommandation de la demande de Monsieur Denis D'Aquila auprès de la CPTAQ, pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 130 481 et 4 140 482, sur une superficie totale de 3 364,4 mètres carrés (0,3364 hectare).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #122-24

7. Réalisation du projet d'aire de repos multifonctionnelle au parc Armand-Péloquin

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter la soumission de Techsport pour la réalisation d'un abri rigide, matériel, installation et fondation en béton inclus, pour un montant de 89 400.00 \$ plus taxes, transport et frais applicables.

D'accepter la soumission de Patio Drummond pour le mobilier urbain, pour un montant de 20 425.00 \$ plus taxes, transport et frais applicables.

Ce projet est financé pour un montant de 99 984.00\$ par l'aide financière obtenu dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #123-24

8. Voirie, travaux de terrassement

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter la soumission de Groupe Terralex pour la réalisation de travaux de terrassement, visant la remise en état de terrains suite à des travaux de voirie, pour un montant de 1 585.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #124-24

9. RIARY, Dépôt des états financiers 2023

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter le dépôt des états financiers de la Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY) pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2023 tels que présentés par M. Daniel Tétrault.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #125-24

10. RIARY, Facturation complémentaire

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY) a reçu l'estimation des coûts d'exploitation 2024 de la part de la Ville de Sorel-Tracy, le 30 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation des prévisions budgétaires, les informations provenant de la Ville de Sorel-Tracy n'étaient pas disponibles;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Tétrault, vérificateur de la Régie, recommande de facturer les municipalités membres de la Régie afin d'équilibrer les fonds pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la RIARY doit refacturer aux municipalités une différence de 212 851\$, dont un montant de 48 360.00\$ pour la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil accepte la facturation complémentaire telle que répartie pour chaque municipalité par la RIARY, au montant de 48 360\$;

QUE ce montant soit pris à même le surplus cumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #126-24

11. RIARY, Entretien et opération de la station du chemin des Patriotes

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY) a demandé un avis juridique afin d'éclaircir la problématique liée à l'entretien et l'opération de ses infrastructures, notamment pour la station se trouvant sur le chemin des Patriotes à Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QU'une copie de cet avis juridique a été transmise à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel par son représentant désigné à la RIARY;

CONSIDÉRANT QUE l'avis juridique a donné raison à la position de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, à savoir que l'entretien et l'opération des installations de la RIARY, incluant la station de surpression se trouvant sur le chemin des Patriotes, relève de la compétence de la Régie et doivent être assurés par cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE, afin d'assurer l'entretien et l'opération de la station de surpression de la RIARY à Sainte-Victoire-de-Sorel, trois options ont été recommandées, soit :

- 1) [que la RIARY peut] procéder elle-même à l'embauche d'employés qui procéderont à cet entretien. Rien n'empêcherait que cet employé soit également une personne qui est déjà à l'emploi d'une municipalité locale. Cette personne aurait alors deux employeurs;
- 2) confier un contrat de services à un tiers (ex : entreprise) qui assurera ce service en contrepartie d'une somme qui devra être déterminée. [...]
- 3) convenir d'une entente avec une municipalité locale.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel n'est pas en mesure de signer une entente lui confiant la responsabilité de l'entretien et des opérations de la station de surpression puisqu'elle n'a pas d'employé possédant les compétences requises, et qu'elle ne considère pas qu'il soit dans son intérêt d'être partie à une telle entente;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE le Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel remercie la Régie pour ses démarches visant à éclaircir les problématiques liées à l'opération et l'entretien des équipements propriété de la RIARY, en adoptant désormais une position allant dans la même optique que celle de la Municipalité;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel demande à la RIARY de privilégier l'option de confier le contrat de service à un tiers, en privilégiant une entreprise spécialisée dans le traitement de l'eau, offrant un service d'urgence disponible en tout temps.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #127-24

12. Contrat, assurances collectives 2024-2025

ATTENDU que BFL CANADA services-conseils inc. (BFL SCI) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

ATTENDU que BFL SCI ne recommande pas, dans son rapport, d'accepter les conditions financières proposées par l'assureur actuel (BENEVA), pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025, puisqu'elles présentent des augmentations injustifiées;

ATTENDU que BFL SCI indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel ainsi que des recommandations de BFL SCI, et qu'ils jugent opportun de les accepter :

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le Conseil municipal refuse les conditions de renouvellement présentées par BENEVA concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de SunLife concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 au montant de 34 841.88 \$ plus taxes.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin de BFL SCI.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #128-24

13. Adoption du bail entre le Carrefour Communautaire l’Arc-en-ciel et la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Communautaire l’Arc-en-ciel souhaite ouvrir un point de service dans la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le Conseil adopte le projet de bail tel que présenté;

QUE M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, soient autorisés à signer le bail au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

QUE la municipalité s’engage à offrir une subvention annuelle au montant de neuf mille six cents dollars (9,600\$) visant à contribuer à la réalisation de la mission de l’organisme. Que cette subvention soit versée annuellement, pour la durée de l’entente de services, soit jusqu’au 31 décembre 2034.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION #129-24

14. Modification, comité MADA

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Communautaire l’Arc-en-ciel ouvrira prochainement un point de services dans la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Saurel;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux services offerts par l’organisme sont destinés, de manière spécifique ou non, à la clientèle des aînés, et cadrent avec la politique MADA de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Saurel;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE la résolution #179-23 créant un comité local de suivi pour la mise en œuvre du plan d’action MADA soit modifiée, afin d’ajouter un poste de représentant pour le Carrefour Communautaire l’Arc-en-ciel, soit :

- Mme Sylvie Ouellet, représentante du Carrefour Communautaire l’Arc-en-ciel
- Mme Alexandra Villiard (substitut)

QU’une copie de cette résolution soit envoyée à la personne responsable du développement social de la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION #130-24

15. Contribution financière, projet Frigo TOUSKI

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Communautaire l'Arc-en-ciel souhaite implanter un projet de Frigo TOUSKI au village de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à mettre un place un frigo communautaire, permettant de redistribuer de manière accessible et gratuite l'abondance de différents producteurs locaux partenaires au projet;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit déboursier des frais supplémentaires pour le transport de certaines denrées alimentaires dans leur nouveau point de service;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite appuyer cette initiative visant à la fois à lutter contre le gaspillage alimentaire et l'insécurité alimentaire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accepte d'apporter une contribution financière au projet de Frigo TOUSKI du Carrefour Communautaire l'Arc-en-ciel, pour un montant de 350.00\$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #131-24

16. Adoption du bail entre la Fabrique de Sainte-Victoire-de-Sorel et la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite acquérir l'immeuble situé au 519 rang Sud, de manière à préserver le patrimoine religieux des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Fabrique de Sainte-Victoire-de-Sorel désire assurer la poursuite de ses activités de culte dans l'église malgré la cession de l'immeuble à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE des représentants de la Fabrique et de la Municipalité ont négocié un projet de bail, qui a été présenté à l'ensemble des membres du Conseil de Fabrique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le Conseil adopte le projet de bail tel que présenté;

QUE M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, soient autorisés à signer le bail au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #132-24

17. Projet de requalification de l'église, budget pour les travaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a débuté son projet de Salon des aînés, financé par le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, et qui représente une phase importante d'un projet plus vaste de requalification de l'église Ste-Victoire en salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait prévu au budget 2023 une somme de 35 000.00\$ afin de réaliser ce projet, qui a été reporté à l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'adopter un budget de 35 000.00\$ plus taxes au projet de requalification de l'église en salle multifonctionnelle, à même le surplus cumulé affecté;

D'autoriser la directrice générale à approuver l'achat du matériel nécessaire ou à accorder des contrats de services pour l'exécution de travaux visant la réalisation du projet, dans le respect du budget accordé par le Conseil et selon les recommandations du Conseil local du Patrimoine.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #133-24

18. Don, cimetière de Sainte-Victoire-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE le cimetière est un parc paroissial pour le repos des défunts de la municipalité, constitué d'aires gazonnées et qu'il représente un parc commémoratif faisant partie intégrante de l'histoire de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère la pérennité du cimetière de Sainte-Victoire comme un enjeu important pour ses citoyens, que ce soit pour permettre de renforcer leur sentiment de fierté et d'appartenance à la municipalité ainsi que pour l'apport historique d'un tel lieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accorde un don de 4 000.00 \$ à la Fabrique de Sainte-Victoire pour l'entretien du cimetière, à titre de parc patrimonial.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #134-24

19. Bibliothèque, nomination d'un nouveau responsable

CONSIDÉRANT QUE madame Nicole Martel quittera son poste de représentante de la bibliothèque de Sainte-Victoire-de-Sorel, en date du 1^{er} juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO de la Montérégie et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) fait la demande au conseil municipal de nommer un nouveau responsable de la bibliothèque de Sainte-Victoire-de-Sorel par résolution;

CONSIDÉRANT QUE M. Alexandre Dion s'est proposé en tant que nouveau responsable de la bibliothèque de Sainte-Victoire-de-Sorel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil adopte la nomination de M. Alexandre Dion comme responsable de la bibliothèque de Sainte-Victoire-de-Sorel, et qu'une copie de cette résolution soit transmise au Réseau BIBLIO afin d'officialiser cette démarche.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #135-24

20. Bibliothèque, abolition des frais de retard

CONSIDÉRANT QUE le comité de la bibliothèque a adressé une demande à la municipalité visant l'abolition des frais de retard de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO de la Montérégie et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library » né aux États-Unis ;

CONSIDÉRANT QUE les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques ;

CONSIDÉRANT QUE les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que la bibliothèque désire créer avec la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE les montants à collecter représentent une source négligeable de revenus pour la bibliothèque, d'autant plus qu'il faut considérer les ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE ce conseil autorise l'abolition des frais de retard pour la remise de livres à la bibliothèque, et qu'une copie de cette résolution soit transmise au Réseau BIBLIO afin d'officialiser cette démarche.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #136-24

21. Bibliothèque, heures d'ouverture

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO de la Montérégie et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) demande à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel d'approuver les heures d'ouverture de la bibliothèque de Sainte-Victoire-de-Sorel, afin qu'il puisse les ajouter à notre dossier.

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil autorise les heures d'ouvertures suivantes :

Mercredi : 13h à 14h30, 19h à 20h

Dimanche : 10h00 à 11h30

QU'une copie de cette résolution soit transmise au Réseau BIBLIO afin d'officialiser cette démarche.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #137-24

22. Loisirs, Programmation estivale pour les aînés

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter l'offre de services de Ève-Marie Dutil et Janiève Bardier pour offrir une programmation estivale de marche active à l'extérieur et/ou séances d'étirements, incluant 8 cours d'une durée de une (1) heure, au montant de 625\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #138-24

23. Loisirs, Offre de cours pour les aînés, session automne/hiver

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter l'offre de services de Mme Céline Gariépy pour des cours d'exercice physique, selon les modalités suivantes :

- Deux sessions de cours, soit du 23 septembre au 16 décembre 2024 (session 1, 12 semaines) et du 13 janvier au 28 avril 2025 (session 2, 14 semaines).
- Les cours se tiendront les lundis, de 9h à 10h30 à l'édifice municipal (510 rang Sud).

La Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel s'engage à payer les honoraires de Mme Gariépy pour la tenue des cours, pour un montant total de 1 920.00\$ pour les deux cours de la session 1 et de 2 240.00\$ pour les deux cours de la session 2.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #139-24

24. Demande de commandite, compétition de gymkhana

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel contribue à la réalisation de la compétition de gymkhana qui se tiendra lors de la fin de semaine du 5 au 7 juillet 2024, au ranch Le Nordais.

La contribution de la municipalité inclue :

- L'autorisation de remplir un baril d'eau à même les installations municipales, à une fréquence de 3 fois pour la fin de semaine;
- Assurer la publicité pour l'événement via les différentes plateformes de communication de la municipalité (journal Les Plumes, site web et page Facebook);
- Prêt de poubelles et de bacs pour récupérer les canettes;
- L'autorisation pour déposer des sacs de déchets dans le conteneur de la municipalité situé au centre récréatif au terme de l'événement, soit le 8 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #140-24

25. Opération Nez Rouge – Demande de contribution pour l'édition 2024

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

De contribuer à l'édition 2024 de l'Opération Nez Rouge en achetant une publicité format carte d'affaire, pour un montant de 150.00 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #141-24

26. Ville de Sorel-Tracy – Problématique de stationnement, mises à l'eau

CONSIDÉRANT QUE, afin d'uniformiser la gestion des permis de stationnement sur son territoire, la Ville de Sorel-Tracy a adopté, le 19 février dernier, le règlement no 2566 – Règlement concernant la délivrance et l'utilisation des permis de stationnement sur le domaine public;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire de posséder un permis de stationnement pour les personnes qui désirent stationner un véhicule avec remorque pour embarcation de plaisance dans les stationnements à proximité des rampes de mise à l'eau de la Ville de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT QUE seules les personnes domiciliées sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy peuvent obtenir un permis de stationnement pour un véhicule avec remorque pour embarcation de plaisance;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens ont exprimé leur mécontentement face à cette situation qui pénalise les résidents de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE le Conseil municipal appuie la plainte de ses citoyens, et demande à la Ville de Sorel-Tracy de revoir sa réglementation de stationnement pour permettre aux non-résidents de la Ville de Sorel-Tracy, mais résidents de la MRC de Pierre-De Saurel de se procurer un permis de stationnement pour un véhicule avec remorque pour embarcation de plaisance;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Ville de Sorel-Tracy ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #142-24

27. Inscriptions, congrès FQM

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher
Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'inscription des élus intéressés à participer 82e Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec, pour un montant de 990.00\$ plus taxes par personne.

Les frais d'hébergement et autres frais applicables seront assumés par la municipalité, selon le règlement 382-19 relatif au remboursement des dépenses des membres du conseil et du personnel de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #143-24

28. Activité de reconnaissance, employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner l'excellent travail et le dévouement des employés municipaux, en particulier depuis les derniers mois alors que certains postes étaient vacants, et que tous les services ont pu être maintenus grâce aux efforts collectifs;

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'autoriser la directrice générale à organiser une activité de reconnaissance pour les employés municipaux, pour un montant de 75.00\$ plus taxe par employé.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #144-24

29. Services d'ingénierie, offre de services

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter l'offre de services de RD consultant pour des services d'ingénierie, incluant des plans et devis pour la réparation de ponceaux traversant des routes municipales, pour un montant forfaitaire par ponceau de 4 500.00 \$ plus taxes. Les frais de surveillance de chantier s'élèvent à 125.00\$ de l'heure plus taxes et frais applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #145-24

30. Correspondance

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante est lue et prise en considération :

- 1) Municipalité de Saint-Robert, Premier projet de règlement #434-2024 amendant le règlement no. 360-2011 intitulé Plan d'urbanisme, afin de permettre les industries à titre de fonction complémentaire dans l'affectation urbaine
- 2) Tribunal administratif du Québec, Dossier 440974 – Avis de convocation à l'audience
- 3) Mme Julie Dutremble, demande de soutien la recherche sur la COVID longue à l'Institut de Recherches Cliniques de Montréal

31. Varia

Règlementation municipale concernant les feux extérieurs

Les membres du conseil profitent du début de la saison estivale pour rappeler aux citoyens qu'il est important de respecter la réglementation municipale en matière de feux extérieurs.

- Seuls les feux extérieurs sur des terrains privés effectués dans des installations conformes sont autorisés.
En effet, il est possible de faire des feux à ciel ouvert sans autorisation aux conditions suivantes :
 - a) allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet;
 - b) le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelles;
 - c) le placer à une distance minimale de 6 mètres de tout bâtiment et de 3 mètres des limites arrière et latérales du terrain.
- Feux à ciel ouvert ou feux de joie : les citoyens doivent obligatoirement se procurer au permis de brûlage auprès d'un officier municipal, et respecter les directives qui y sont associées.
- Feux d'artifice : les feux d'artifice sont interdits sans une autorisation écrite de la municipalité.

De plus, s'il le juge nécessaire, l'officier municipal désigné ou tout agent de la paix peut exiger l'extinction de tout type de feu et révoquer un permis de brûlage délivré par la municipalité.

Il est important que les citoyens demeurent vigilants et respectent les directives afin d'assurer la sécurité de tous.

32. Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.

RÉSOLUTION #146-24

33. Levée de l'assemblée :

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.